

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du mardi 12 septembre 2017 à 19 h 00

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, SCHAMBERT, BLANC, DARDENNES, ARLAT, DELARUELLE, FURST, GUILLIOT, JEANDEL, TISNE, UTH, DAUCHELLE, PERDU

Absents excusés : M. Mme BLANCHARD, CLOUET, MELOTTE, POLLET, DEAN, DELAFALIZE

Pouvoir : Mme MELOTTE qui a donné pouvoir à M. DARDENNES

M. POLLET qui a donné pouvoir à Mme BLANC

M. BLANCHARD qui a donné pouvoir à Mme LE CHAPPELLIER

Madame Catherine FURST a été élue secrétaire.

Présents sur 19 : 13 Votants : 16

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE LE MEUX, JAUX, ARMANCOURT & JONQUIERES

Considérant qu'afin de faciliter la gestion de certains marchés de fourniture ou prestation de service, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les Communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières souhaitent passer un groupement de commande,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée,

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de mettre en place un groupement de commandes avec les Communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières pour les marchés de prestation de service suivants : Fourniture et livraison de repas pour le restaurant Scolaire, Fourniture de produits d'entretien pour les locaux, Préventions du risque incendie – vérification annuelle des extincteurs, Préventions du risque incendie – vérification annuelle des Blocs autonomes d'éclairage de sécurité, Balayage Mécanique des rues, Vérification électrique des bâtiments, Entretien de l'éclairage public, **Contrôle des Hydrants**.

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter les marchés,

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,

PRECISE que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis à parts égales entre les collectivités concernées,

DECIDE que Madame le Maire de Le Meux sera présidente de la commission d'examen des prix du groupement, suppléé par Monsieur José SCHAMBERT,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT POUR POSTE SOUS EMPLOIS D'AVENIR

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

DECIDE d'augmenter le temps d'emploi d'un poste sous EMPLOIS D'AVENIR d'une durée de travail hebdomadaire de 32 heures à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2017.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION CEE-TEPCV

Fin 2016, l'ARC a fait une demande d'avenant Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) auprès des 16 communes historiques de l'ARC pour recenser leurs actions d'économie d'énergie. 11 communes ont répondu avec des actions concernant la mobilité électrique, la protection de la biodiversité, les économies d'énergie dans l'éclairage public et la rénovation thermique de bâtiments. Les cofinancements TEPCV annoncés par le Ministère étaient compris entre 50 et 80%. Dans le cadre de l'avenant demandé, seules les actions de mobilité électrique et de biodiversité ont été retenues.

Cependant, la signature de cet avenant permet à l'ARC et ses communes membres de bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) TEPCV bonifiés dans le cadre de l'arrêté du 24 février 2017 portant validation du programme « économie d'énergie dans les TEPCV ». **Les actions d'éclairage public et de rénovations thermiques de bâtiments** qui constituaient la principale dépense des communes seront financées via des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE) TEPCV bonifiés**.

Ces actions doivent respecter les fiches standardisées CEE et les dépenses afférentes doivent être payées avant le 31 décembre 2018. La valeur des CEE peut varier à la baisse ou à la hausse étant donné que le cours du CEE est variable mensuellement. Afin de se garantir de cette variabilité, l'ARC s'est rapprochée de prestataires de services qui ont également le rôle de conseil auprès des communes et de suivi administratif du dépôt des CEE.

5 prestataires ont été contactés. Suite à une analyse, il apparaît que l'offre de TEKSIAL est la plus intéressante en termes de valorisation financière et de garantie de fiabilité. En effet, TEKSIAL existe depuis 30 ans et propose une valorisation des CEE à un prix garanti de 3.30 €/Mwh cumac pour les paiements d'actions éligibles intervenant avant le 1^{er} septembre 2018 et de 3.05 €/Mwh cumac pour les paiements intervenant entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018.

Concrètement, cela signifie que les actions éligibles sont financées à 101.5% si elles sont mandatées avant le 1er septembre 2018, elles seront financées à 93.8% entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018.

Il vous est proposé de signer la convention de valorisation des CEE jointe en annexe avec la Société TEKSIAL.

Dans cette convention, TEKSIAL s'engage à aider les communes à monter les dossiers de demandes de CEE et à verser la prime aux communes. Les communes s'engagent à valoriser les opérations listées dans le tableau en annexe 1 avec TEKSIAL et à leur transmettre tous les documents nécessaires à cette valorisation.

Pour la commune de Le Meux, les opérations financées pour un total de 148 768,67 €HT seraient les suivantes :

- Renouvellement d'une partie des lanternes d'éclairage Public financée pour une assiette de 29 832 €HT
- Rénovation thermique de 2 bâtiments communaux à usage d'habitation Rue BAZIN pour une assiette de 118 936,67 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer cette convention de valorisation et tous les documents relatifs à ce dossier.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	-11 000,00 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	100,00 €
012	6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00 €
012	64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00 €
012	6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	900,00 €
012	64111	Rémunération principale des titulaires	-13 000,00 €

-11 000,00 €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
77	7788	Produits exceptionnels divers	3 500,00 €
75	752	Revenus des immeubles	-5 500,00 €
74	7411	Dotations forfaitaires	-19 000,00 €
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €

-11 000,00 €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	ONA	Opérations non affectées	-4 240,00 €

-4 240,00 €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OFI	Virement de la section de fonctio.	-11 000,00 €
13	1321	73 Espace Public	État	-14 916,00 €
13	1328	73 Espace Public	Autres	30 290,00 €
13	1321	102 Log. Bazin	État	-129 380,00 €
13	1328	102 Log. Bazin	Autres	120 766,00 €

-4 240,00 €

ADHESION AU SERVICE DE "CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL" PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2008 (délibération du 18 décembre 2007), la Commune adhère au service de Conseil en Prévention des Risques au Travail (SPRT) du CDG60 qui assure l'ensemble des missions prévues dans le cadre de l'article L.417-28 du Code des Communes et des articles 3 et 14 à 28 du décret n°85-603 modifié ainsi que l'article L.230-2 du Code du travail relatif à : « l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs » à la fois en Hygiène et sécurité et en Médical notamment par la mise à disposition d'un médecin, qui effectue les sites médicales bisannuelles.

L'adhésion au service était financée par une cotisation additionnelle de 0,48 % de l'assiette de cotisation déclarée au CDG.

Le Centre de Gestion nous propose une nouvelle convention d'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2018, selon les conditions suivantes :

- Maintien de l'ensemble des missions:
 - La surveillance médicale des agents (visites d'embauche, les visites médicales bisannuelles ou annuelles, visites médicales de pré-reprise ou de reprise (après 30 jours d'arrêt quel que soit le motif),....
 - Actions en milieu de travail (visite des locaux, formation gestes et postures,...)
 - Actions en matière d'hygiène et sécurité (l'action de l'ingénieur prévention, Aider à la réalisation et l'actualisation du Document Unique, ...)
 - Autres intervenants : Psychologue du travail et des organisations, Référent handicap,
- Modification de la tarification:

La visite médicale est facturée à la collectivité après sa réalisation effective au tarif unique de 110 euros.

Le Conseil Municipal, **ENTERINE** l'adhésion de la commune de Le Meux au service «Conseil en prévention des risques au travail » proposé par le Centre de Gestion de l'Oise, et déclare que les effectifs sont de 30 agents (tous statuts confondus).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PAR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Libellé	Date	Tiers	Montant TTC
Commande borne de recharge Véhicule électrique	03/03/2017	BERNARD DACHE	3 521,32 €
Alarme incendie Ecole Maternelle	03/03/2017	SIFRRAP	3 662,28 €
Fourniture et installation table réfrigérée	07/03/2017	T2M	3 836,16 €
remplacement porte cantine	23/02/2017	JANUS	3 840,00 €
Peinture voirie	20/06/2017	VIRAGES	4 024,80 €
Installation visiophonie - Ecole Maternelle	07/04/2017	BERNARD DACHE	4 696,92 €
Cuisine CPI	12/06/2017	T2M	5 874,00 €
Travaux voirie (complément)	12/06/2017	ETS FROISSART	35 398,50 €
Mission architecte-aménagement de logements Rue Bazin	19/04/2017	THIERRY POUYAUD	38 400,00 €
Remplacement lanternes Centre Public	24/08/2017	BERNARD DACHE	38 640,24 €